

# OPTIMISEZ VOS BÂTIMENTS POUR UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE DURABLE

## DÉCRET BACS

### OBJECTIFS

En vigueur depuis juillet 2021, il impose aux bâtiments tertiaires équipés de systèmes de chauffage, ventilation et de climatisation puissants d'installer des systèmes GTB. Ceci vise à renforcer le pilotage et l'efficacité énergétique des bâtiments.



### QUI ?

- ▶ **Bâtiments neufs**  
Tout permis de construire déposé après le 21 juillet 2021 impose une régulation des équipements de chauffage ou de climatisation.
- ▶ **Bâtiments existants**  
Réglementation obligatoire lors du remplacement ou de l'installation de nouveaux équipements.



### OBLIGATIONS

- ▶ Installation d'un système GTB
- ▶ Assurer un suivi énergétique continu et interconnecté des équipements existants
- ▶ Inspection obligatoire (au moins tous les 5 ans)



### À SAVOIR

- ▶ **Avantage indirect**  
Installer des systèmes BACS aide à maximiser les économies d'énergie
- ▶ **Lien avec le décret tertiaire**  
Ces installations facilitent l'atteinte des objectifs réglementaires imposés par le décret tertiaire
- ▶ **Contribution aux objectifs nationaux**  
Une opportunité pour répondre efficacement aux ambitions énergétiques fixées par le Gouvernement